



vous guider

Les zoonoses des chevaux

■ Prévention des risques



Qu'est ce qu'une zoonose ?

Une zoonose est une maladie qui se transmet de l'animal à l'homme. Cette transmission peut se faire par différentes voies : cutanée, muqueuse, respiratoire et digestive (contact mains souillées-bouche) ou par l'intermédiaire d'autres vecteurs vivants comme les insectes. De façon générale, elle ne se transmet pas d'homme à homme.

L'animal, réservoir de la maladie, peut être :

- malade et transmettre l'agent pathogène à l'homme,
- porteur sain : il est porteur de l'agent pathogène sans pour autant développer la maladie mais il est capable de transmettre cet agent pathogène.

On peut retenir quatre grands types de zoonose :

- les zoonoses bactériennes,
- les zoonoses virales,
- les zoonoses parasitaires,
- les zoonoses mycosiques (champignons microscopiques).

Toutes les maladies présentes chez les animaux ne sont pas transmissibles à l'homme et ne sont donc pas considérées comme des zoonoses.

Les situations à risque :

- contact avec un animal
- contact avec des objets souillés
- manipulation des déjections, cadavres, placentas...
- inhalation de poussières contaminées

Autre problème : l'allergie



- Lorsque l'organisme produit une réaction allergique, il libère une substance «l'histamine» responsable majeur des symptômes. L'action de l'histamine peut être bloquée par des médicaments spécifiques appelés antihistaminiques.
- L'allergie peut être fatale lorsqu'elle évolue vers un oedème de Quincke (gonflement rapide de la peau et des muqueuses) ou un choc anaphylactique (réaction allergique extrême et brutale)
- Les allergies les plus fréquentes sont dues aux piqûres d'hyménoptères : abeilles, guêpes, frelons...

Le saviez-vous ?

Les sujets fragiles

Les personnes dont les défenses naturelles sont affaiblies (maladies chroniques, greffes, certains traitements...), les femmes enceintes se trouvant au contact d'animaux, doivent être informées que ces animaux sont très fréquemment porteurs sains de maladies, ce qui peut constituer pour elles un danger potentiel.

Les autres maladies

Les animaux peuvent transmettre des zoonoses mais peuvent être également à l'origine d'autres maladies comme des allergies cutanées ou respiratoires (poils d'animaux, désinfectants...), d'autres pathologies infectieuses (tétanos, surinfection de plaies...). Les moyens de prévention décrits par la suite s'appliquent également à ces maladies.

Deux déclarations

La déclaration d'accident de travail

Si, lors de la manipulation d'un animal, vous êtes blessé, même légèrement, il est impératif :

- de réaliser les premiers soins d'hygiène (lavage, désinfection, pansement),
- d'inscrire tout événement sur le registre d'accident bénin de l'entreprise, s'il existe,
- de consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail en cas d'aggravation,
- d'établir une déclaration d'accident du travail pour une prise en charge complète des soins.

La déclaration de maladie professionnelle

Si, après la manipulation d'un animal, vous constatez différents symptômes, il est impératif de :

- consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail,
- d'établir une déclaration de maladie professionnelle avec votre médecin traitant.

En cas de reconnaissance en tant que maladie professionnelle, vous pourrez ainsi bénéficier d'une prise en charge complète des soins.

Ces déclarations alimentent un observatoire MSA des risques liés aux contacts avec les animaux. Les exploitations, entreprises et actifs agricoles pourront ainsi mettre en oeuvre une prévention encore plus efficace.

Devant tout symptôme, penser à préciser à votre médecin traitant que vous travaillez au contact d'animaux

Principales zoonoses transmises par les chevaux

Nom de la maladie	Type de maladie Agent pathogène	Mode de transmission	Signes de la maladie chez l'homme
Teigne	Champignon : <i>Microsporum</i> ou <i>Trichophyton</i>	Contamination par contact cutané avec les animaux ou avec des éléments souillés	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : courte, de l'ordre d'une semaine Symptômes : plaques rouges sur le cuir chevelu et la peau qui démangent et ont tendance à s'élargir
Gale	Parasite : <i>Sarcoptes</i>	Contamination par contact cutané direct avec l'animal	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : quelques jours à 3 semaines Symptômes : démangeaisons intenses avec lésions de grattage au niveau des zones de contact avec l'animal (mains, bras, jambes...)
Salmonellose	Bactérie : <i>Salmonella typhimurium, enteritidis</i>	Contamination par contact mains bouche	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : 48h à 3 jours Symptômes : fièvre, douleurs abdominales, diarrhée, vomissements, forme grave chez les personnes immuno déprimées
Charbon	Bactérie : <i>Bacillus anthracis</i>	Contamination par contact cutané avec des animaux vivants ou morts, ou avec leurs sous-produits et par inhalation de spores	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : 2 à 5 jours Symptômes : forme cutanée dans 90% des cas (escarre noirâtre), forme digestive avec des douleurs abdominales et forme respiratoire avec évolution rapide et grave
Leptospirose	Bactérie : <i>Leptospira interrogans</i>	Contamination par contact cutané ou muqueux avec des éléments souillés d'urine	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : 6 à 14 jours Symptômes : fièvre, état grippal, jaunisse, atteinte rénale, saignements, atteinte neurologique, atteinte pulmonaire
Yersiniose	Bactérie : <i>Yersinia pseudotuberculosis</i>	Contamination par contact mains bouche	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : 1 à 15 jours Symptômes : fièvre, douleurs abdominales, diarrhée (ressemble à une crise d'appendicite)
Pasteurellose	Bactérie : <i>Pasteurella pneumotropica/multocida</i>	Contamination par morsure ou inhalation dans les locaux abritant des animaux infectés	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : quelques heures Symptômes : fièvre, plaie, avec gonflement rouge et douloureux, suintante, accompagnée de ganglions, atteinte articulaire, atteinte pulmonaire
Ténia	Parasite (ver) : <i>Taenia saginata</i>	Contamination par contact mains bouche	<ul style="list-style-type: none"> Durée d'incubation : quelques jours à 3 semaines Symptômes : nausées, troubles de l'appétit, troubles du transit, apparition d'anneaux au niveau de l'anus en dehors des selles

 Très fréquent

 Rare

 Fréquent

 Théorique

Les moyens de prévention

Je travaille **au contact des chevaux**

Je mets en place des pratiques professionnelles adaptées et des mesures d'hygiène élémentaires :

1. **Hygiène vestimentaire**

- Je porte une tenue vestimentaire appropriée et réservée au travail
- Je nettoie régulièrement ma tenue de travail
- J'utilise une armoire vestiaire à double compartiment pour les vêtements de ville et de travail

2. **Hygiène individuelle indispensable**

- Je me lave les mains après la manipulation des animaux
- Je me lave les mains avant de boire, manger ou fumer
- Je prends une douche en fin de journée de travail
- En cas de plaie, je la nettoie au savon, je la désinfecte et je la protège avec un pansement imperméable. En cas de plaie grave, j'appelle le 15

3. **Port de gants**

- Je systématise le port de gants en cuir pour tout contact avec les animaux
- J'utilise des gants imperméables pour les travaux d'entretien, pour la manipulation des déchets animaux et des cadavres
- Je porte des gants jetables pour les soins (pansements, piqûres, application de produits vétérinaires...)
- Je pense à mettre impérativement des gants en cas de lésions même minimales au niveau des mains

4. **Port de masque respiratoire FFP2**

- J'utilise un masque lors des travaux de curage
- Je porte un masque au contact d'un animal mort

Dans tous les cas, je respecte les consignes de sécurité de l'entreprise !

Pense-bête !!!

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) EST OBLIGATOIRE DEPUIS 2001 DANS TOUTES LES ENTREPRISES.

Rédigé avec les connaissances des salariés, ce document répertorie tous les risques et moyens de prévention existants. Il présente un plan d'action visant à améliorer la prévention existante.

PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE BIOLOGIQUE

- ▶ En listant les tâches à risque et les zoonoses possibles en fonction des animaux présents de façon à bien les connaître.

ELABORER UN PLAN D' ACTIONS

- ▶ Afin de préciser les mesures à mettre en place pour suivre et améliorer l'existant, le nombre de salariés concernés et le délai de réalisation. Tout doit viser à la maîtrise du risque, c'est-à-dire le réduire au niveau le plus faible et l'y maintenir.

METTRE RÉGULIÈREMENT À JOUR LE DUERP

- ▶ En cas d'accident et/ou de transformation de situations de travail.

Penser d'abord protection collective

Veiller à l'hygiène générale :

- ▶ Conditions d'élevage
- ▶ Salubrité de l'environnement
- ▶ Nettoyage régulier des locaux et matériels

Prévoir des zones réservées :

- ▶ À visée sanitaire (soins, isolement...)
- ▶ À l'entretien des matériels

Organisation du travail limitant le risque de contamination :

- ▶ Aspiration
- ▶ Contention et manipulation appropriée
- ▶ Isolement des animaux malades

Penser aussi équipements de protection individuelle (EPI)

TENUE DE TRAVAIL APPROPRIÉE

- ▶ Pour le contact avec les animaux, la tenue de travail est considérée comme un Equipement de Protection Individuelle. Elle est donc fournie par l'employeur.
- ▶ Une tenue de travail évite de contaminer ses vêtements personnels.
- ▶ Une combinaison jetable à usage unique sera mise à disposition pour des tâches spécifiques et ponctuelles.

TABLIER

- ▶ En cas de projection, un tablier renforce la protection de la tenue de travail

GANTS EN CUIR

- ▶ Les gants en cuir protègent des griffures et des morsures (Référence Norme 4434).



ex : 3231
EN 388

Attribut 1 : Résistance à l'abrasion (de 0 à 4). Déterminée par le nombre de cycles nécessaires pour user jusqu'à la perforation l'échantillon du produit.

Attribut 2 : Résistance à la coupure par tranchage (de 0 à 5). Déterminée par le nombre de cycles nécessaires pour couper l'échantillon à une vitesse constante.

Attribut 3 : Résistance à la déchirure (de 0 à 4). C'est la force minimale nécessaire pour déchirer l'échantillon.

Attribut 4 : Résistance à la perforation (de 0 à 4). C'est la force nécessaire pour percer l'échantillon avec un poinçon normalisé.

GANTS ÉTANCHES

- ▶ En milieu humide «contaminé», les gants étanches préservent les mains du risque d'infection. Ils sont incontournables lors de blessures aux mains. La norme EN374-2 spécifie une méthode d'essai pour la résistance à la pénétration des gants de protection contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes. Lorsque les gants résistent à la pénétration, qu'ils sont essayés selon cette partie de l'EN374, ils constituent une barrière efficace contre les risques microbiologiques.

Attribut 1 : Pénétration (0 ou 1). Indique que le produit résiste ou non à la pénétration de l'eau et de l'air.



GANTS À USAGE UNIQUE

- ▶ Le gant à usage unique est indispensable lors des soins aux animaux (pansements, piqûres, application de produits vétérinaires...).

MASQUE FFP2

- ▶ En cas de contact avec des animaux morts, le port d'un masque FFP2 assure une protection contre les particules contaminées véhiculées par les courants d'air ou le vent.
- ▶ Dans certains contextes sanitaires et selon l'élevage, la phase de nettoyage peut nécessiter le port de masque.

LUNETTES DE PROTECTION

- ▶ Le port de lunettes de protection est recommandé lors du contact avec de l'eau contaminée ou lors de tâches avec risque de projection de liquide provenant d'un animal (sang, urines...).

BOTTES DE SÉCURITÉ

- ▶ En plus du risque biologique, la botte de sécurité protège contre les risques d'écrasement et de perforation des pieds.
- ▶ Nous recommandons l'usage d'un sèche botte.

Les conditions de mise à disposition des EPI et leur suivi doivent faire l'objet d'une réflexion concertée.

Pour qu'un EPI garde son efficacité il doit être entretenu et stocké dans de bonnes conditions.

Et dans mon entreprise, quelles consignes ?

Les consignes issues des actions de prévention définies dans le DUERP sont transcrites et actualisées.

Elles portent sur :

LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE :

- ▶ Respecter les règles sanitaires à l'importation
- ▶ Tenir le registre d'élevage, le livret d'identification
- ▶ Prendre en charge rapidement les animaux malades ou morts
- ▶ Respecter les bonnes pratiques alimentaires des animaux

LE TRANSPORT DES ANIMAUX :

- ▶ Vérifier que le personnel (chauffeurs et accompagnateurs) amené à transporter des animaux vivants est détenteur du CAPTAV : Certificat d'Aptitude Professionnel pour le Transport d'Animaux Vivants
- ▶ S'assurer de l'homologation du véhicule pour le transport d'animaux (en fonction de l'animal, de la durée du trajet...)
- ▶ Nettoyer et désinfecter les véhicules après chaque transport

L'HYGIÈNE GÉNÉRALE DE L'ÉLEVAGE :

- ▶ Nettoyer/désinfecter régulièrement et efficacement les locaux, matériels, cages à l'aide de produits autorisés
- ▶ Mettre en place une procédure spécifique par types d'animaux, de locaux, de produits...
- ▶ Lutter contre la présence de rats (dératisation, fermeture des accès...)
- ▶ Lutter contre la présence d'insectes
- ▶ Assurer un entretien régulier des installations de climatisation et de traitement de l'air

LE STOCKAGE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET DES CADAVRES :

- ▶ Stocker les déchets et les cadavres d'animaux sur un emplacement réservé à l'équarissage (petits animaux : dans un conteneur de préférence au froid). L'emplacement et les conteneurs seront bien identifiés
- ▶ Veiller à un stockage et une élimination des placentas et avortons de façon à ce qu'ils ne soient pas ingérés par les chiens et chats
- ▶ Mettre en place, en collaboration avec la filière d'élimination, une procédure écrite selon la nature, la quantité et le stockage des déchets
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène et le port des équipements de protection individuelle

LE CONTACT DIRECT AVEC LES ANIMAUX :

- ▶ Limiter les contacts non indispensables avec les animaux et leur environnement
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène et le port des équipements de protection individuels
- ▶ Utiliser tous les moyens de contention à votre disposition si besoin ou de mise à l'écart pendant les soins, selon les animaux
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains et le port des équipements de protection individuelle

LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX POUSSIÈRES ET DE LA PRODUCTION D'AÉROSOLS :

- ▶ Aérer, ventiler, aspirer
- ▶ Capter les poussières
- ▶ Humidifier le sol avant balayage
- ▶ Éviter l'agitation des animaux (notamment volailles)
- ▶ Éviter l'usage du jet d'eau à haute pression
- ▶ Se tenir à distance des opérations générant de la poussière (dans la mesure du possible)

Quelles informations et formations ?

AFFICHAGE DES CONSIGNES

- Les consignes et procédures sont rédigées et accessibles de façon à pouvoir s'y reporter en cas de besoin. Elles sont cohérentes, adaptées à l'activité réelle, visibles par tous. Elles sont applicables à tout intervenant.
- Les consignes sont mises à jour et actualisées sur le terrain.

ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS

- Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation au poste de travail (visite de l'entreprise, remise d'un guide d'accueil et du document unique d'évaluation des risques professionnels, consignes spécifiques au poste et à son environnement) et d'une visite médicale d'embauche.
- Formation à l'approche de l'animal de façon à adapter le geste au comportement de l'animal pour éviter morsures, coups de pied, écrasements...

FORMATION AUX CONSIGNES D'HYGIÈNE GÉNÉRALE

- Expliquer les protocoles d'hygiène de l'entreprise (circulation dans les locaux, manipulation des animaux...).
- Former à l'utilisation des EPI.
- Indiquer les points d'eau, le stockage, les conditions d'utilisation et d'entretien des EPI.

FORMATION AUX CONSIGNES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUE

- En fonction de l'animal, de certaines tâches, de situations particulières, expliquer les mesures de prévention spécifiques à mettre en oeuvre. .

Pour vous guider, complétez la fiche "Etat des lieux" pour évaluer la prise en compte du risque biologique au sein de votre élevage.

Pour tout complément d'information :

MSA Ain-Rhône
Service Santé Sécurité au travail

Mariette GRASSET, conseillère en prévention
grasset.mariette@ain-rhone.msa.fr
04 74 45 98 57

MSA Ain-Rhône

Siège social	Site de l'Ain	Tél. : 04 74 45 99 00
35-37 rue du Plat - BP 2612	15 avenue du Champ de Foire	Fax : 04 74 45 98 98
69232 Lyon Cedex 02	01059 Bourg-en-Bresse Cedex 9	www.msa01-69.fr



L'essentiel & plus encore

État des lieux - Risques biologiques-zoonoses

MSA Ain-Rhône
www.msa01-69.fr

Entreprise : date :

.....

Intervenant :

Évaluation des risques

Document Unique de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Identification des zoonoses possibles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Risque biologique pris en compte	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Plan d'actions spécifiques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Accidents du travail liés aux animaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Maladie professionnelle infectieuse	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Consignes spécifiques

Soins aux animaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Entretien matériel et locaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Transport des animaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Élimination des déchets	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Suivi vétérinaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Animaux malades	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Animaux morts	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Informations/formations

Affichage des consignes	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Accueil des nouveaux salariés	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Formation aux consignes d'hygiène générale	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Formation aux consignes d'hygiène spécifique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Mesures d'hygiène

Armoire à double vestiaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lavabo	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Douche	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Savon	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Moyens d'essuyage à usage unique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Gel désinfectant	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nettoyage des vêtements de travail prévu par l'entreprise	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Trousse de premiers soins	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lavage des mains après chaque contact avec les animaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lavage des mains avant de boire, manger ou fumer	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Douche en fin de journée de travail	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Protections collectives

Organisation du travail limitant le risque (aspiration, quarantaine)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Zones réservées (alimentation, soins, déchets...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Equipements de Protection Individuelle EPI

Tenue de travail appropriée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Tablier	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Gants en cuir	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Gants étanches	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Gants à usage unique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Masque FFP2 au minimum	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Lunettes de protection	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Bottes de sécurité	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Autres : cuissardes, guêtres...	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non